

# Même en fauteuil roulant, on peut danser...

L'ADDM 53 (1) organisait, hier, une soirée sur le thème « Pratiques artistiques et handicap ». Une prof de danse lavalloise y témoignait.

## Entretien

**Laëtitia Davy,**  
professeur de danse.

**Vous donnez à Laval des cours de danse à des personnes en situation de handicap. Comment vous est venue cette idée ?**

Assez naturellement. C'est vrai que mes parents étaient investis dans des associations d'aide aux handicapés, mais je ne crois pas qu'il y ait de raison particulière à ce choix d'enseigner la danse à des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de mes cours au Conservatoire, j'enseigne une heure par semaine à l'IME Jean-Baptiste Messenger et une autre heure à la Section d'éducation motrice (Sem) du collège De Martonne. Par ailleurs, avec l'association Danse handicap, je donne aussi des cours à des adultes au C2A (centre d'accueil et d'activités de jours). Certains de mes élèves sont des handicapés moteurs, d'autres sont des déficients mentaux.

**Faire danser des handicapés, cela paraît impossible...**

**Comment faites-vous ?**

En fait, je ne me pose pas la question du handicap. Je les prends comme des personnes différentes

de moi, mais pas des handicapés. Il faut s'adapter tout le temps. Ce qu'il y a de bien, c'est qu'on peut leur parler sans détour. Je leur demande de faire quelque chose avec leur corps. Et l'on voit ce qui se passe. Je travaille beaucoup avec les professionnels du monde médical. Ils sont parfois surpris de ce que je demande aux élèves ! Certains sont lourdement handicapés, mais je leur fais confiance pour connaître leurs limites. Parfois, on leur demande un mouvement en psychomotricité, ils n'y arrivent pas... Mais au cours de danse, ils peuvent y parvenir. Le fait de ne pas être dans un cadre médical, mais artistique leur fait parfois tomber des blocages. Ils se sentent plus libres. Ces cours leur apportent évidemment quelque chose, mais j'insiste sur le fait que ce n'est pas de la danse thérapie.

**Quelle formation avez-vous reçue pour enseigner aux handicapés ?**

Je me suis beaucoup formée sur le tas. J'ai aussi suivi une formation auprès de l'association nationale Handidanse. J'ai tenté des choses. Il faut aussi avoir quelques connaissances du handicap, même si je ne suis pas thérapeute. Et puis surtout, il ne faut pas avoir peur du handicap.



*Laëtitia Davy.*

**Comment voyez-vous l'avenir de votre activité ?**

J'aimerais que les politiques s'emparent encore plus de ces questions. Et si l'engagement est déjà là, il faudrait y mettre davantage de moyens financiers.

**Recueilli par  
Solange ESTEVES.**

(1) L'ADDM 53 (association départementale pour le développement de la danse et de la musique).